

Gestion des subventions

Guide utilisateur des DÉLÉGUÉS

OMS Angers, Guide utilisateur des DÉLÉGUÉS - version 3



Le mot du président de l'Office Municipal de Sports

« Anticiper, aider à préparer l'avenir des clubs, c'est une des missions que s'est fixée l'OMS.

Cet outil, que vous allez vous approprier, doit permettre d'obtenir des précisions sur le cheminement de vos subventions. Vous aurez ainsi une maîtrise de vos données avec une explication claire des différentes règles de gestion et de calcul que vous pourrez consulter plus facilement.

Les inquiétudes des non-initiés seront vite levées car la conception se veut intuitive. De plus, les possibilités, pas toujours visibles de prime abord, que nous offre cette dématérialisation, fera grandir notre champ d'action.

Des statistiques encore plus précises, des simulations rapides pour de nouvelles propositions, des analyses pertinentes et sans doute un jour une extension de notre périmètre.

Nous espérons cette ambition partagée, étape par étape, avec une évolution positive pour tous. »

Claude CHERRE Président de l'OMS



Suivi des versions

Document	Date	Nom Prénom	Modifications
Guide utilisateur Délégués – V1.docx	18/05/2016	Mathieu Lamarque - WeEnjoy	Version initiale
Guide Délégué – OMS – v2 2019	27/09/2019	Julie Perrault – OMS	V2
Guide Délégué – OMS – v3 2022	20/08/2021	Julie Perrault – OMS	V3



Table des matières

1.	Le contexte	5
2.	Connexion au service en ligne	5
3.	Page d'accueil Délégué	6
4.	Page d'accueil Délégué et Commission	8
5.	Modification de votre mot de passe	9
6.	La fiche de votre compte utilisateur	10
7.	Tableau des demandes de subvention	12
8.	Présentation d'une demande de subvention	13
9.	Présentation d'un tableau de bord	16
10.	Demande de subvention « Fonctionnement »	18
11.	Demande de subvention « Cadre technique »	23
12.	Demande de subvention « Achat de gros matériel »	28
13.	Demande de subvention « Aide au bénévolat »	31
14.	Demande de subvention « Formation des bénévoles »	34
15.	Demande de subvention « Encadrement salarié »	38
16.	Demande de subvention « Champion »	41
17.	Demande de subvention « Accession meilleur niveau »	45
18.	Demande de subvention « Fonctionnement scolaire »	57
19.	Demande de subvention « Accession meilleur niveau Scolaire »	60



1. Le contexte

En 2016, l'Office Municipal des Sports d'Angers a décidé de passer d'une gestion papier et manuelle des demandes de subventions à une gestion informatisée accessible sur internet.

Ce document est destiné aux **délégués** qui étudient et analyse les demandes de subventions émises par les clubs.

Remarques générales :

- Toutes les règles de calcul ont été reprises dans le logiciel informatique à l'identique de celles utilisées manuellement dans les calculs de subventions au sein de l'OMS.
- Tous les justificatifs demandés sont obligatoires. La prise en compte d'une demande ne pourra se faire en cas d'absence de justificatif.
- Tous les exemples présents dans ce document sont basés sur des clubs, des utilisateurs, des montants d'enveloppes fictifs afin d'illustrer le présent guide.

Les Délégués ont un rôle majeur dans les demandes de subventions. Vérifier, informer et corriger font partie des responsabilités de cette fonction afin de garantir à la fois le contrôle des demandes de subventions selon les règles en vigueur et une transparence dans les traitements pour chacun des clubs sans oublier le rôle de conseil, rôle également primordial pour nos adhérents.

2. Connexion au service en ligne

Pour accéder à la page de connexion, ouvrez votre navigateur préféré et saisissez l'adresse suivante :

https://esub.omsangers.fr/login



0 Identification - e-Subvention 🗙 🗧	0	CONTRACTOR OF A DESCRIPTION OF A DESCRIP	_	
\leftrightarrow \rightarrow C \textcircled{a}	🛈 🔒 https://esub.omsangers.fr/login	••	•• 🖻 🏠 🔍 Rechercher	III\ 🗉 🔹 » 😑
K PAL	Connectez-vou	s au service de demande de sub	vention en ligne	Ing
106 DE 105 5		TTTE STATES		top had a for the
AN ALLE		UPPROTING (1)	HI HI	
		Identifiant		
	Marked M	ot de passe	The second s	
		Se souvenir de moi		A Laboration
		Connexion	1 Contraction	
King Com	1. Standard Standard	Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici.	No. of the second se	
Non and	the second second	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		Contraction of the second
and the second		and the second second		
Act		A Providence	Carl State	
	the set of the		22.25	
			A States of the	
	ALCO DA	a series and and	12: 12 - 1 in	Allen - St
		State 1		the states of the

Pour vous connecter, vous devez disposer d'un compte utilisateur. L'OMS attribue un compte à chaque délégué et vous transmet vos identifiants de connexion.

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur Connexion.

« *Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer ici* » vous permet de redemander un nouveau mot de passe à l'aide de votre identifiant.

3. Page d'accueil Délégué

Lorsque vous êtes connecté, la page d'accueil s'affiche :





La page est composée d'un menu de navigation et du corps de la page. Le menu comprend les éléments suivants :

- Esub

Permet de revenir à la page d'accueil de l'outil.

- Demandes

Permet d'afficher toutes les demandes de subventions des clubs de votre discipline (pour l'année en cours ainsi que l'historique), de contrôler les demandes et de suivre leur avancement.

- Contact

Cette page vous permet d'envoyer un email au secrétariat de l'OMS.

- Nom utilisateur

Cette page vous permet d'accéder à votre fiche utilisateur et de modifier votre mot de passe.

- Déconnexion

Ce bouton vous permet de vous déconnecter du service.

Navigation sur le logiciel

Vous pouvez naviguer entre les différentes pages du logiciel en cliquant sur les entrées du menu de navigation : Demandes, Contact, Nom utilisateur.

Enregistrer / Annuler les modifications

Lorsque vous accédez au contenu d'une demande de subvention, vous pouvez **sortir de la demande** sans enregistrer les éventuelles modifications. Pour cela, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Retour ».



Pour **annuler les modifications apportées** et revenir à l'état initial de la demande, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Annuler ».

Pour enregistrer les modifications sur une demande, il faut cliquer sur le bouton vert « Enregistrer ».



4. Page d'accueil Délégué et membre d'une Commission

Lorsque vous êtes connecté, la page d'accueil s'affiche :

-Sub		€ Demandes	🔟 Tableaux de bord 👻	🖂 Contact	۵.	Céline DUMONT		
	Bien	venue	Accession meilleur nivea Accession meilleur nivea Achat de gros matériel Aide au bénévolat	u u scolaire	MONT			
		Bien	Cadres technique Champion Encadrement salarié Fonctionnement		l'OMS de saisie de vos subventions en ligne			
		OU	Fonctionnement scolaire Formation des bénévoles	6	A SAISIE DES SUBVENTIONS 2022			
					LUNDI 21 JUIN			
	DATE LIMITE DE VALIDATION DES DOSSIERS DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 A 23H59							
	(La date de validation des délégués est fixée au dimanche 03 octobre 23h59)							
	Avant de correspo	e créer vos nouv ondant @subver	elles demandes, <u>n'oubliez</u> tions, membres du comite	<u>pas de mett</u> é directeur, h	<u>re à jour vos données personnelles dans l'espace "Mon club"</u> : coordonnées du club, contacts loraires et lieux de pratiques, etc.	s,		

La page est identique à celle du Délégué avec un menu supplémentaire :

- Tableaux de bord
 - Permet d'afficher le tableau de bord de chaque type de subvention. Il y a 10 tableaux de bord. Seuls les tableaux de bord qui vous concernent s'affichent.



5. Modification de votre mot de passe

Pour modifier votre mot de passe, cliquez sur « Votre nom » puis sur « Mot de passe ». Le formulaire cidessous s'affiche. Vous devez saisir votre mot de passe actuel puis votre nouveau mot de passe dans « Nouveau mot de passe » puis dans « Vérification » . Pour valider la modification, cliquez sur « Modifier le mot de passe ».

C Demandes III Ta	ibleaux de bord 👻 🔽 Contact	🐣 Mathieu Lamarque 👻	Déconnexion
Mon mot de passe	2	Modifier Mot de passe	
* Mot de passe actuel	•••••	Déconnexion	
* Nouveau mot de passe			
* Vérification			
	Modifier le mot de passe		



6. La fiche de votre compte utilisateur

En cliquant sur « votre nom » / « Modifier » dans le menu de navigation, vous accédez à la fiche de votre compte utilisateur.

ONS ANGERS	€ Demandes 🛄 Ta	ableaux de bord 👻 🔤 C	contact				占 Mathieu Lamarque 👻	Déconnexion
Mon co	ompte – M. Je	ean-Pierre NAUL	.EAU				Modifier Mot de passe Déconnexion	
Coordonnée	S							
* Civilité	Monsieur		~					
* Prénom	Jean-Pierre			*	Nom	Nauleau		
Fonction du	01/10/2015				au			
* Téléphone 1	0640527768			* E-n	nail 1	contact@weenjo	oy.fr	
Téléphone 2	2			E-n	nail 2			
* Adresse	5 rue Guérin							
* Code posta	49100			*	Ville	Angers		
Profils								
	Club	🗹 Délégué		ssion	OMS	1	Externe	
Structures								
	OMS Angers TEST	OMS Angers						
Commission	S							
	Fonctionnement Encadrement salarié	 ✓ Gros matériel ✓ Aide au bénévolat 	 Meilleur Format bénévo 	r niveau ion des les	Cadi	res techniques eur niveau aire	Scolaire	
Disciplines								
Canoë-kayak								
Canoë Kayak C	lub Angers							

Enregistrer Annuler -



La fiche utilisateur est composée :

- d'un formulaire **Coordonnées** pour renseigner toutes vos coordonnées, à compléter ou mettre à jour si besoin. Les champs grisés sont non modifiables, seul l'OMS peut les mettre à jour.
- puis de plusieurs éléments pour paramétrer les droits associés à votre compte :

- Profils

Pour les Délégués, la case Délégué est sélectionnée. Pour les Délégués qui sont membre d'une commission subvention, les cases Délégué et Commission sont sélectionnées.

- Structures

lci vous pouvez consulter la liste des structures auxquelles vous pouvez accéder. A priori, vous accèderez à la Structure « OMS Angers ».

- Commissions

Vous pouvez consulter la liste des commissions subventions dont vous faites partie.

- Disciplines

Vous pouvez consulter la liste des disciplines auxquelles vous êtes rattachés. Pour visualiser la liste des clubs de la discipline, il suffit de cliquer sur le nom de la discipline.

Remarque :

Toute la gestion des droits n'est pas modifiable par les utilisateurs Délégué ou Commission.

Seul l'OMS peut mettre à jour cette partie.



7. Tableau des demandes de subvention

Pour consulter les demandes de subventions, cliquez sur « Demandes » dans le menu de navigation.

|--|

Demandes de subventions

Rechercher :							Affiche	er 10	 ✓ éléments
Club	It	Subvention	II	Saison	1F	Statut	It M	lontant	11
ECOLE RODOLPHE		Accession meilleur niveau scolaire 2015		2015		Saisie			Ø
ECOLE USEP		Accession meilleur niveau scolaire 2015		2015		Saisie			ß
Association Sportive de Vol à Voile d'Angers		Fonctionnement 2015		2015		Saisie			ľ
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne		Fonctionnement 2015		2015		Saisie			ľ
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne		Champion 2015		2015		Saisie			ľ
Association Sportive de Vol à Voile d'Angers		Aide au bénévolat 2015		2015		Saisie			ß
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne		Cadres technique 2015		2015		Saisie			ß
ANGERS BUDO KARATE		Cadres technique 2015		2015		Saisie			ľ
Association Sportive de Vol à Voile d'Angers		Encadrement salarié 2015		2015		Saisie			ľ
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne		Encadrement salarié 2015		2015		Saisie			ľ
Affichage de l'élément 1 à 10 sur 20 éléments							Précédent	1	2 Suivant

Cette page présente sous forme de tableau toutes les demandes effectuées par les clubs de votre périmètre. Le tableau affiche le nom du club, le nom de la subvention, la saison, le statut de la demande, le montant attribué, les boutons d'édition modifier.

Rechercher:

Il est possible de rechercher une demande en utilisant la barre de recherche. Vous pouvez cumuler les critères de recherche : « 2016 Fonctionnement » => Filtre toutes les demandes qui répondent aux 2 critères.

- Il est possible de trier le tableau des demandes en cliquant sur le bouton. Vous pouvez cumuler une recherche et trier sur une colonne.
- Ce bouton permet d'accéder au détail de la subvention pour la consulter ou la modifier.
- Ce bouton duplication ou clonage permet aux clubs de dupliquer des lignes de subventions ou des compétitions



8. Présentation d'une demande de subvention

Jomano	de de subvention	oppoment 2021		Titre de la demande
)éléqué : M		674804440		Coordonnées du délégué de la discipline
nformations du	u club			
Nom club	SCO CYCLISME ANGERS	Discipline Cyclisme		
Référent	FF cyclisme	FF clubs omnisports		Principales informations sur le club dont le referent e-subvention
édération dirig	jeante			
Nom	nbre de licenciés – Compétition (- 18 ans)	Nombre de licenciés - Loisir (- 18 ans)		
	H F TOTAL	H F TOTAL		
École de sport	1	École de sport 0		
Poussins	1	Poussins		
Benjamins	7 1 8	Benjamins		
Pupilles	5 5	Pupilles		
Minimes	10 2 12	Minimes		
Cadets	14	Cadets		
Juniors	4	Juniors		Le contenu de la demande avec
TOTAL 1	42 3 45	TOTAL 2 0 0 0		éventuellement des nièces justificatives
Enregistrer doo	cument			
Commentaire	du club			Une zone de commentaire pour le club
Date limite de	e saisie			
19/09/2021				La date limite de saisie pour les clubs
Statut de la de	emande	-		
Validation Club	05/08/2021	RAS	*	
Validation Délégué	é	- SCO CYCLISME ANGERS (Club), le 05/08/2021		
Validation Secréta	ariat		*	Le statut de la demande
Validation Descision	ant OMS			
validation Preside	an olas			
Informations o	complémentaires			
Contacts du clui	b			Les coordonnées de toutes les
Délégués discip	oline			personnes qui sont amenées à
Membres de la o	commissions			intervenir sur le statut de la demande
Membres de l'O	DMS			intervenin sur le statut de la demande
		Encontrictor Imputation		Les houtons « Enregistror » ou
		Creegourt amplified Auto		
				« Annuler »



Enregistrer / Annuler les modifications



Pour **enregistrer les modifications** sur une demande, il faut cliquer sur le bouton vert « Enregistrer ».

Pour **annuler les modifications apportées** et revenir initial de la demande, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Annuler ».

Pour **sortir de la demande** sans enregistrer les modifications, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Retour ».

Processus de validation des demandes

Chaque demande de subvention suit le processus suivant :

- Validation club : Une fois toutes les saisies terminées, le club peut valider sa demande de subvention. Les contrôles sur les pièces jointes obligatoires sont appliqués au moment de la validation Club. S'il manque un justificatif, un message sera affiché et la demande ne pourra pas être validée. Après validation, celle-ci ne sera plus modifiable par le club.
- Validation délégué : Le délégué contrôle les informations saisies par le club et demande éventuellement au club de corriger les erreurs. Pour cela, le délégué doit modifier la date limite de saisie sur la demande (sans dépasser sa propre date de validation), puis faire revenir la demande à l'étape précédente afin de redonner la main au club. Lorsque le club a terminé les corrections et validé sa demanbde, il peut à son tour valider la demande de subvention.

Le délégué peut corriger lui-même les erreurs et indiquer la ou les modifications dans le champ « message » obligatoire lors de la validation de la ligne :

Validation			
 Revenir à l'étape précédente 			
Rester à l'étape courante			
 Passer à l'étape suivante 			
* Message			
lci			
		Enregistr	er Annuler 🔺

Modifier le statut de la demande

 Validation secrétariat : Les demandes ne sont plus modifiables par les clubs et le délégué mais uniquement par le secrétariat de l'OMS. Le secrétariat peut ainsi effectuer des contrôles inter-disciplines.



- **Validation commission :** Après validation par le secrétariat, la demande est accessible par la commission qui traite ce type de subvention. La commission étudie toutes les demandes émises par les clubs et statue sur les propositions de subvention.
- Validation Président OMS : Lorsque toutes les commissions ont terminé leur travail, les demandes de subventions sont proposées au Conseil municipal d'Angers. Des corrections peuvent être apportées avant validation par le Conseil municipal. A partir de la validation par le président de l'OMS, le club peut savoir quel est le montant qui a été accordé pour chacune de ses demandes de subventions.

Notifications par email

Vous recevrez un email à chaque fois qu'une demande de subvention qui vous concerne est accessible pour analyse.

Exemple :

En tant que Délégué, lorsqu'une demande de subvention arrive au statut « Validation club », vous recevez un email pour vous prévenir.

En tant que membre de la commission Achat de gros matériel, dès qu'une demande est validée par le secrétariat, vous êtes notifié par email.



9. Présentation d'un tableau de bord

Les délégués membres d'une commission Subvention ont accès aux tableaux de bord des lignes qui les concernent.

Tous les tableaux de bord sont présentés ainsi :

									Titre du tableau de bord
Tableau de l	bord – A	ccession meilleur	niveau 2015						Filtre par saison et barre de recherche
Rechercher :						Affiche	er 10 v élén	nents	
Discipline IL Club	ion Sportive de Vol	Nb compétition 11 indiv.	Nb compétition	Nb participants	If Statut If 4 Commission	Montant N	Montant N-1 Iî	ß	Liste des demandes de subventions avec
Voltige aérienne Centre de voltige Aé	le perfectionnemen érienne	t de	1	1	7 Commission	4 697,43 €		3	pagination
Affichage de l'élément 1 à 2 su Récapitulatif	ur 2 éléments					Précé	edent 1 Suiv	rant	
	Discipline	Toutes			~				
Av Nombre de d	demandes 2		2						Le recapitulatif avec les elements clefs
Monta	ant attribué 8	500,00 €							
Validation globale	Validation Sect	étariat						~	
* Message								.::	La validation globale
							Val	der	

Le filtre par saison est par défaut positionné sur la saison la plus récente.

La recherche permet de filtrer les demandes du tableau, vous pouvez cumuler vos critères de recherche. Les recherches sont conservées lorsque vous revenez sur le tableau de bord.

Par défaut, le récapitulatif est affiché toutes disciplines confondues. En sélectionnant une discipline, les données vont s'actualiser.



Récapitulatif		
Discipline	Toutes	~
Avancement	1	2
Nombre de demandes	4	Étape 4. Validation Secrétariat : 1 demande(s)
Montant attribué	16 400,00 €	
Enveloppe	10 000,00 €	

En passant le curseur de la souris sur la barre d'avancement, une infobulle affiche le nombre de demande(s) et l'étape du workflow.

Graphe des couleurs de la barre d'avancement :

Couleur	Statut de la demande						
	Validation Club						
	Validation Délégué						
	Validation Secrétariat						
	Validation Commission						
	Validation Président OMS						
	Validé						



10. Demande de subvention « Fonctionnement »

Cette ligne de subvention est basée sur les effectifs licenciés du club. Les dirigeants, pris en compte dans l'aide au Bénévolat, et les autres licenciés sont demandés à des fins statistiques.

Demande de subvention – Fonctionnement 2016

Délégué : M. Rodolphe LEROUGE rodolphe.lerouge@laposte.net \ 2241433085						
Commentaire						
Pour cette subvention de fonctionnement, il est impératif de prendre le critère de -18 ans et +18 ans. Les licenciés avant leurs 18 ans dans l'année sont à inscrire dans les +18 ans.						
Informations du club)					
Nom club	Aviron Club Angers	Discipline	Aviron			
Fédération 1	FF sociétés d'aviron					
Référent	Mme Justine CLAUSS contact@weenjoy.fr 🕻 0640527768					

Fédération dirigeante

INOI	nbre de	licencié	S – Compé	tition (- 18	ans)		1	lombre de lic	enciés – Lo	oisir (- 18 an	s)	
	, I	н		F	то	TAL		н		F	тс	DTA
cole de sport		÷		÷	0	÷	École de sport	-		-	0	
Poussins		•		-	0	-	Poussins	•		-	0	
Benjamins		÷		¢	0	÷	Benjamins	•		•	0	
Pupilles	8	•	7	-	15	-	Pupilles			-	0	
Minimes	3	•		÷	3	-	Minimes			•	0	
Cadets	6	÷	2	¢	8	-	Cadets			-	0	
Juniors	3	÷	6	÷	9	-	Juniors			•	0	
TOTAL 1	20	•	15	-	35	-	TOTAL 2	0	0	-	0	
Nor	nbre de	licenciés	S – Compé	tition (+ 18	ans)		Ν	lombre de lice	enciés – Lo	oisir (+ 18 an	s)	
	, i	н		F	то	TAL		н		F	тс	DT/
Espoirs	8	÷	10	ŧ	18	÷	Espoirs	4	5	\$	9	
Séniors	9	÷	7	÷	16	-	Séniors	14	10	•	24	
	15	•	17	•	32	-	Vétérans	8	6	-	14	
Vétérans												



Fédération affinitaire

	- 18	- 18 ans		Bans
Compétition	3	-	2	*
Loisir	4	•	6	-

Autres licenciés

	н	F	TOTAL
Licences dirigeants - bénévoles (non pratiquants)			0
Licences ponctuelles ou découvertes			0
Autres licences (non pratiquants)			0
TOTAL	0	0	0

Cumul

Le club compte 163 licenciés au total

Pièces justificatives

Joindre obligatoirement un document officiel de la fédération ou un document de la ligue ou du district avec tampon, date et signature.



Pour les clubs affiliés à une fédération dirigeante, ils doivent renseigner le nombre de licenciés dans les tableaux correspondants.

Pour les clubs affiliés à une fédération afinitaire, ils doivent alimenter le tableau ci-dessous : Fédération affinitaire

	- 18	- 18 ans		8 ans
Compétition	3	•	2	*
Loisir	4	*	6	×

Si le club est affilié à une fédération dirigeante et à une fédération affinitaire, il doit renseigner les 2 parties.

Le cumul du nombre total de licenciés s'affiche ou s'actualise après enregistrement.

Un justificatif est nécessaire pour valider la demande de subvention.

Les licenciés renseignés dans le tableau « Autres licenciés » ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la subvention.



Règles de calcul

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

1. Coefficient appliqué sur les catégories de licenciés

	Pratiquant la compétition	Non pratiquant la compétition
Jeunes moins de 18 ans	Coefficient 2	Coefficient 1.40
Adultes plus de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0.70

2. Coefficient appliqué à chaque discipline (de 2 à 10)

10	8	6	4	2
ATHLETISME	SPORT AUTOMOBILE	BILLARD	AIKIDO	KUNG FU
AVIRON	TENNIS	EQUITATION	AVIATION	ULTIMATE
BADMINTON	TENNIS DE TABLE	VOL A VOILE	CYCLOTOURISME	
BASKET			DANSE	
BOXE ANGLAISE			ESCALADE	
BOXE FRANCAISE			GOLF	
CANOE KAYAK			KENDO	
CYCLISME			PARACHUTISME	
DANSE SUR GLACE			PARAPENTE	
ESCRIME			SPORT SUBAQUATIQUE	
FOOTBALL			TAEKWONDO	
FOOTBALL AMERICAIN			VOLTIGE AERIENNE	
FSCF				
GYMNASTIQUE				
HALTEROPHILIE				
HANDBALL				
HOCKEY SUR GAZON				
JUDO				
KARATE				
NATATION				
PATINAGE ARTISTIQUE				
ROLLER SKATING / ROLLER				
HOCKEY				
RUGBY				
SPORT HANDICAP				
TAÏ JITSU				
TIR				
TIR A L'ARC				
TRIATHLON				
VIET VO DAO				
VOILE				
VOLLEY				
WATER POLO				



3. Coefficient appliqué en fonction des fédérations

	Licenciés d'une Fédération dirigeante	Licenciés d'une Fédération affinitaire
Jeunes moins de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0,7
Adultes plus de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0,4

Calcul du nombre de point

> Pour les licenciés d'une Fédération dirigeante

[(nb jeunes compétiteurs x 2 + nb jeunes non compétiteurs x 1,4) x 1 + (nb adultes compétiteurs x 1 + nb adultes non compétiteurs x 0,7) x 1] x (coefficient de la discipline) = Nombre de points

> Pour les licenciés d'une Fédération affinitaire

[(nb jeunes compétiteurs x 2 + nb jeunes non compétiteurs x 1,4) x 0,7 + (nb adultes compétiteurs x 1 + nb adultes non compétiteurs x 0,7) x 0,4] x (coefficient de la discipline) = Nombre de points

Valeur du point

Subvention attribuée par la Municipalité aux clubs, divisée par le total des points calculés pour chaque club :

SUBVENTION = VALEUR DU POINT (3.3903 en 2015)

TOTAL DES POINTS

Montant de la subvention

(Valeur du point) x (Nombre de points) = Montant de la subvention

A titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement en 2017 est en moyenne de 37€ par licencié (709 800€ / 19 093 licenciés). Cette moyenne n'est qu'indicative et le montant de la subvention peut fluctuer de façon importante.



Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler le nombre de licenciés des clubs grâce aux pièces justificatives. Pour les clubs affiliés à une federation dirigeante et affinitaire, vous devez vérifier que les licenciés ont bien été réparti correctement.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Fonctionnement, les calculs de points sont automatiques en fonction des coefficients appliqués.

Tableau de bord – Fonctionnement

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre total de licencié pour l'année en cours
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Fonctionnement 2015

Saison 2015 ~							
Rechercher :						Afficher 10	 ✓ éléments
Discipline 👫 Club		1 Nb licenciés N	11	Statut	👫 Montant I	N 👫 Montant N-1	11
Karaté ANGERS BUDC	KARATE		159	Club			ľ
Vol à voile / Planeur Association Spo	ortive de Vol à Voile d'Angers		45	Saisie			ľ
Voltige aérienne Centre de perfe	ctionnement de voltige Aérienne		42	Saisie			Ø
Affichage de l'élément 1 à 3 sur 3 éléments						Précédent	Suivant
⊞ Calculer							
Récapitulatif							
Discipline	Toutes				~		
Avancement	2			1			
Nombre de demandes	3						
Montant attribué	0,00€						

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



11. Demande de subvention « Cadre technique »

L'objectif de cette subvention est de favoriser le développement d'un encadrement diplômé dans les clubs.

H B A NO									
ONS ANGERS € Dema	andes III Tableaux de bor	d 👻 🔤 Contact				🛔 Mon compte 👻	Déconn	exion	
Demande de subvention – Cadres technique 2015									
Délégué : M. Rodolphe LEROUGE ≤ rodolphe.lerouge@laposte.net 🔍 0241433085									
Informations du clui	D								
Nom club	Centre de perfectionnement	de voltige Aérienne		Discipline	Voltige aérienne				
Fédération 1	FF aéronautique								
Référent	M. Jean Luc MONTECOT 🖻	contact@weenjoy.fr	0681087318						
Liste des entraîneu	rs								
Nom complet		N° licence	Diplôme		Niveau	Points			
M. Paul-Antoine GUYON		654321	Entraîneur		Niveau 2		2,00	Ø	
Mme Justine CLAUSS		321654	FE		Niveau 1		1,00	ľ	
Commentaire du club									

La subvention « Cadres Techniques » permet au club de renseigner tous ses cadres diplômés.



En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur l'entraîneur.

Cadres Techniques 2021

Ajouter un entraineur		
* Civilité		
Mme		~
* Nom		
* Prénom		
* N° licence		
* Diplôme		
Niveau 1 🗸	Pour sélectionner le niveau du diplôme, vous renseigner au tableau de ventilation	* Niveau
Justificatif Choisir un fichier Aucun fichier choisi Enregistrer document		
		Enregistrer Annuler -
Règles de calcul :		
ll s'agit d'une subvention par répa	rtition de points.	
Calcul du nombre de point		

L'OMS propose à la ville d'ANGERS les règles d'attribution suivantes :

- 1. Un classement des cadres sportifs en 3 niveaux de diplômes (voir le tableau de ventilation) :
 - a. Niveau 1 qui correspond généralement à des cadres départementaux (AD),
 - b. Niveau 2 qui correspond généralement à des cadres régionaux (BE1°),
 - c. Niveau 3 qui correspond généralement à des cadres fédéraux ou nationaux (BE2°).
- 2. A chacun de ces niveaux est affecté le nombre de points suivant :
 - a. 1 point par cadre de niveau 1,
 - b. 3 points par cadre de niveau 2,
 - c. 5 points par cadre de niveau 3.
- 3. Le nombre maximum de cadres sportifs pris en compte dans chaque club est fonction de l'effectif du club selon la règle suivante



Eff	ectif	Nombre de cadres maximum / club
0 à 50	licenciés	2
51 à 100	licenciés	3
101 à 200	licenciés	5
201 à 300	licenciés	7
301 et plus	licenciés	9

Le nombre de cadres pris en compte est calculé en partant du niveau le plus haut (niveau 3) vers le niveau le plus bas.

Le nombre maximum est de 25 points par structure.

Pour définir l'effectif du club, on s'appuie sur la demande de subvention "Fonctionnement" de la saison en cours.

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer à partir du montant de la subvention accordée la valeur du point.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Exemple : Soit pour la saison 2015-2016, 1005 points le nombre global de points pour l'ensemble des clubs, la valeur du point est donc de 74 247€ divisée par 1005 soit 73,88 €.

Un club de 150 licenciés présentant 8 cadres selon la répartition suivante :

	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1							
Nombre de cadres saisis	3	2	3							
Compte tenu de l'effectif, on ne retient que 5 cadres selon la répartition suivante :										
Nombre de cadres retenus	3	2	0							
Nombre de point affectés	15 pts	6 points	0 points							



Le club se verra affecté un total de 21 points. Il sera donc proposé un montant de subvention égal à 21 fois 73,88 € soit 1 551,48 €.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler que les niveaux des entraîneurs sont corrects en fonction de votre discipline.

Profil Commission

Ctatut de la demande

En tant que membre de la commission Cadres Techniques, les calculs de points sont automatiques en fonction des critères définis et du nombre de cadres à prendre en compte en fonction de l'effectif du club.

Statut de la demande		
Validation Club	18/05/2016	OK M. Mathieu LAMARQUE (OMS), le 18/05/2016
Validation Délégué	18/05/2016	
Validation Secrétariat	18/05/2016	UK M. Mathieu LAMARQUE (Délégué), le 18/05/2016 —
Validation Commission	18/05/2016	
Validation Président OMS		− M. Mathieu LAMARQUE (Délégué), le 18/05/2016
Subvention		
Montant 800,00 €		

Tableau de bord – Cadre techniques

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de cadre technique de niveau 1, 2 et 3
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



Tableau de bord – Cadres technique 2015

Saison 2015 ~						
Rechercher :					Afficher 10	 ✓ éléments
Discipline 🖺 Club	It Niv	eau 1 🥼 Nive	au 2 🥼 Niveau	ı3 lî Statut lî M	ontant N 🕼 Montant I	N-1 👫
Karaté ANGERS BUDO KAR	ATE			Saisie		
Voltige aérienne Centre de perfection	nement de voltige Aérienne	1	1	Commission	800,00€	ľ
Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 élément	IS				Précédent	Suivant
⊞ Calculer						
Récapitulatif						
Discipline	Toutes			~		
Avancement	1		1			
Nombre de demandes	2					
Montant attribué	800,00 €					



12. Demande de subvention « Achat de gros matériel »

Cette subvention est destinée à aider un club pour l'achat d'un gros matériel sortant de l'ordinaire du fonctionnement d'un club (bateau, canoë, vélo etc.) ou d'un ensemble de petits matériels.

Demande de subvention – Achat de gros matériel 2015

Délégué : M. Rodolph	e LEROUGE 🔤 rodolphe.lerouge@laposte	e.net 🛛 📞 0241433085			
Commentaire					
Merci de ne pas oublier les pi	eces justificatives				
Informations du club					
Nom club	Angers Nautique Aviron		Discipline	Aviron	
Fédération 1	FF sociétés d'aviron				
Référent	M. JEAN-LUC RIOU Silviouaviron@gmail.c	om [& 0607608910]			
Objet de la demande)				
* Titre	Achat d'un bateau pour 4 rameurs et 1	barreur			
	Explicitez la nature, l'utilisation, le stocka	ge de ce matériel			
* Description	Ce type d'embarcation est destiné à de	es jeunes catégories	(poids moyen des rameurs 7	0/75kg), il peut ètre armé en poi	nte ou en couple.
* Devis 1 TTC	22572,00 €	* Devis 2 TTC	27270,00 €	Devis 3 TTC	ن <u>ة.</u> €
Pièces justificatives					
Joindre obligatoirement deux	devis valables six mois.				
 Devis 4X+.pdf Devis 4X+ (2).pdf 					
Parcourir Aucun fichier	électionné.				
Enregistrer document					

Le coût doit être de **1.220 Euros minimum**. Fournir au moins **deux devis valables 6 mois**. Le matériel reste la propriété de la ville. C'est elle qui effectue les achats. Est exclu le matériel vidéo, le matériel de secrétariat, le matériel informatique, le matériel de sécurité, le matériel qui doit être fourni par la ville dans l'équipement des salles et des terrains.



Règles de calcul :

Il s'agit d'une demande de subvention attribuée au cas par cas, selon le montant de l'enveloppe disponible, le montant des demandes effectuées par les clubs, etc.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler que les montants des devis, verifier que les devis proposés sont cohérents par rapport à l'objet de la demande.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Achat de gros matériel, il n'y a pas de calcul automatique. Les demandes sont traitées au cas par cas en tenant compte de l'historique des demandes du club.

Dans le statut de la demande, la commission va venir renseigner le montant de la subvention proposée.

Statut de la demande			
Saisie Club Validation Club	18/05/2016 18/05/2016	Ok — Mme Julie PERRAULT (OMS), le 18/05/2016	^
Validation Délégué Validation Secrétariat	18/05/2016 18/05/2016	Ok M. Jean-Pierre NAULEAU (Délégué), le 18/05/2016 —	
Validation Président OMS	18/05/2010	Demande OK — M. Mathieu LAMARQUE (Club), le 18/05/2016	~
Subvention			
* Montant	€		

Les membres de la commission se réunissent un fois par an pour traiter les demandes.

Tableau de bord – Achat de gros matériel

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le montant des devis 1, 2 et 3
- Le statut de la demande
- Le montant proposé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »
- Le montant attribué il y a 2 ans « Montant N-2 »



Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul des montants N proposés par la commission. Le montant de l'enveloppe s'affiche en dessous pour visualiser l'écart et les arbitrages nécessaires. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

Saison 2015 Rechercher :	~								Afficher	10 🗸 éléments
Discipline 🕼	Club			Devis 1	1 Devis 2	Devis 3	11 Statut 11	Montant N 👫	Montant N-1 👫 Mo	ntant N-2 🎵
Voltige aérienne	Centre de Aérienne	e perfectionnement	t de voltige	1,00	€ 2,0)€	Délégué			Ø
Vol à voile / Planeur	Associati	on Sportive de Vol	l à Voile d'Ange	ers 1,00	€ 2,0)€	Secrétariat			I
Aviron	Angers N	autique Aviron		22 572,00	€ 27 270,0)€	Commission	12 400,00 €		ľ
Canoë-kayak	Canoë Ka	ayak Club Angers		8 130,00	€ 11 440,0)€	Commission	4 000,00 €		Ø
Affichage de l'élément	1 à 4 sur 4	éléments							Précéde	nt 1 Suivant
Récapitulatif										
		Discipline	Toutes					~		
	A	vancement	1		1		2			
N	lombre de	demandes 4	1							
	Monta	ant attribué 1	16 400,00 €							
		Enveloppe 1	10 000,00€							
Validation glob	ale									
* É	tape	Validation Sec	rétariat							~

Tableau de bord – Achat de gros matériel 2015

* Message

Valider



13. Demande de subvention « Aide au bénévolat »

Cette subvention est destinée à favoriser l'engagement bénévole au sein des clubs. Un licencié déjà comptabilisé dans la subvention de fonctionnement ou dans les cadres techniques pourra également figurer dans cette subvention s'il occupe une de ces fonctions au sein du club.

Demande de subvention - Aide au bénévolat 2015

Délégué : M. Rodolphe LEROUGE ≤ rodolphe.lerouge@laposte.net 🔍 0241433085												
Informations du cl	ub											
Nom club	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Discipline	Voltige aérienne									
Fédération 1	FF aéronautique											
Référent	M. Jean Luc MONTECOT rodolphe.lerouge@laposte.net											
Liste des dirigean	ts bénévoles											

Ajouter

Nom complet	N° licence	Fonction	
M. Jean Luc MONTECOT	2494680	Dirigeant bénévole	6
M. Guillaume MOUSSA	0982413	Dirigeant bénévole	C 💼
M. Jacques BRETONNEAU	3091998	Cadre technique	2 🕯
M. michel HARDOUINEAU	2573699	Dirigeant bénévole	C 💼
M. jean claude BORÉ	0428813	Dirigeant bénévole	C 💼

Un dirigeant bénévole = toute personne licenciée (licence sportive ou spécifique dirigeant) qui par son engagement, tout au long de la saison sportive, sans y être obligé et à titre gratuit conduit, organise, contribue par son autorité à la vie du club.

Exemple : membre du Conseil d'Administration, officiel juge arbitre, entraîneur, etc.

Le club comptabilise 5 dirigeants bénévoles.

La subvention « Aide au bénévolat » permet au club de renseigner tous ses bénévoles de type dirigeants, juge arbitre ou cadre technique.

En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le bénévole.

Aide au bénévolat 2015

Ajouter un bénévole		
* Civilité	Mme	~
* Prénom		
* Nom		
* N° licence		
* Fonction	Juge arbitre	~





Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

Le nombre maximum de bénévoles retenus sera limité à 25% des licenciés du club.

Calcul du nombre de points par club

Chaque bénévole compte pour un point.

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer à partir du montant de la subvention accordée la valeur du point.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les bénévoles saisis par les clubs ainsi que le nombre déclaré (maximum 25% des licenciés du club).

Profil Commission

En tant que membre de la commission Aide au bénévolat, les calculs de points sont automatiques en fonction du nombre de bénévoles saisis.

Tableau de bord – Aide au bénévolat

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de juges arbitres
- Le nombre de cadres
- Le nombre de dirigeants
- Le nombre total de bénévoles pour l'année en cours
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »
- Le montant attribué il y a 2 ans « Montant N-2 »



Tableau de bord – Aide au bénévolat 2015	
--	--

Saison	2015	\sim																
Rechercher :															Affiche	r <u>1</u> 0	~	éléments
Discipline	1ª	Club	11	Nb juges	11	Nb cadres	11	Nb dirigeants	IJ	Total 📗		Statut 👫	Montant N 🎝	Monta N-1	nt Jî	Monta N-2	ant	lt.
Vol à voile / Planeur		Association Sportive de à Voile d'Angers	Vol		0		0		2	2	2 (Commission	2 400,00 €					ľ
Vol à voile / Planeur		Association Sportive de à Voile d'Angers	Vol		2		1		0	3	3 (Commission	3 600,00 €					ľ
Affichage de	l'éléme	ent 1 à 2 sur 2 éléments													Précé	dent	1	Suivant
Calculer																		
Récapitu	latif																	
		Discipline	Т	outes									~					
		Avancement						2										
	No	ombre de demandes	2															
		Montant attribué	<mark>6 0</mark> 0	00,00€														

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



14. Demande de subvention « Formation des bénévoles »

Cette subvention est destinée à favoriser la qualification des bénévoles entrant dans le cadre du service au club (entraîneur, arbitre, secrétaire, etc.) et non à améliorer les compétences du stagiaire ou tout autre usage individuel.

Demande de subvention – Formation des bénévoles 2015

Délégué : Mme PITC	N FANNY 🔄 fannypiton@yahoo.fr 🕻 🕻 06118	24193			
Informations du club)				
Nom club	ANGERS BUDO KARATE		Discipline Karaté		
Fédération 1	FF karaté et disciplines associées				
Référent	Mme Fanny PITON Sfannypiton@yahoo.fr	C 0241730648			
Liste des formations	5				
 Ajouter Nom complet 	Formation	Diplôme	Organisme	Coût	
M. Lucas PITON	Stage arbitre	Arbitre départemental	CPDOS	240,0	0€ ☑ 💼
M. Etienne BOUTREUX	Stage arbitre	Arbitre départemental	CPDOS	110,0	0€ ☑ 💼
Le club compte 59 licenciés	et 1 cadre(s) technique(s).				
Le coût total des formations e	est de 350,00 € .				
La prise en charge maximum	est de 240,00 € .				

La subvention « Formation des bénévoles » permet au club de renseigner toutes ses demandes de prises en charge de formation.

In cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur la formation.



Formation des bénévoles 2015

Bénévole			
* Civilité	Mme		~
* Prénom			
* Nom			
* Naissance	Date de naissance		
* Fonction			
Ancienneté	Date de la première inscription		
Formation			
* Intitulé	Intitulé de la formation		
* Durée			
* Diplôme			
* Objectif	Objectif de la formation		
* Organisme	Organisme de formation		
* Coût			€
Détail du coût			.il
Aide sollicitée			
Organisme		Montant obtenu	€
Organisme		Montant obtenu	€
Organisme		Montant obtenu	€
Pièces justificatives			
Parcourir Aucun fichier s	électionné.		
Enregistrer document			
Vous devez joindre à la demar	nde :		
 les justificatifs d'inscript les justificatifs de fin de la justification officielle d 	ion ; formation ; du coût (facture).		
			Enregistrer Annuler 🔺



Règles de calcul

Il s'agit d'une demande de subvention attribuée au cas par cas, selon le montant de l'enveloppe disponible, le montant des demandes effectuées par les clubs, etc.

La « prise en charge maximum » peut être supérieure à la subvention attribuée par la commission (fonction de l'enveloppe et du nombre de demandes).

Les dépenses de formation prises en compte dans cette rubrique doivent être d'un montant global minimum de 300€ pour l'année, quel qu'en soit le nombre. Il sera pris en compte un montant maximum de 1500€ pour l'ensemble de ces formations.

L'ensemble des formations dont le coût est inférieur à 300,00 € ne sont pas prises en compte.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les demandes de prise en charge de formation.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Formation des bénévoles, il n'y a pas de calcul automatique. Les demandes sont traitées au cas par cas en tenant compte de l'historique des demandes du club.

Dans le statut de la demande, la commission va venir renseigner le montant de la subvention proposée.

Statut de la demande			
Validation Club	18/05/2016	OK — Mme Julie PERRAULT (OMS), le 18/05/2016	
Validation Délégué	18/05/2016	01	
Validation Secrétariat	18/05/2016	OK M. Jean-Pierre NAULEAU (Délégué), le 18/05/2016	
Validation Commission	18/05/2016		
Validation Président OMS		Demande OK — M. Mathieu LAMARQUE (Club), le 18/05/2016	¥
Subvention			
* Montant	€		

Tableau de bord – Formation des bénévoles

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de demande de formation
- Le montant total des demandes de formation émises
- Le montant des formations qui peut être pris en compte



Ø

Ø

- Le statut de la demande
- Le montant proposé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Formation des bénévoles 2015 Saison 2015 Rechercher Afficher 10 éléments Nb Coût des Pris en Montant Montant Discipline 🎩 Club formations 11 formations compte 👫 Statut 11 Ν N-1 650 00 € Canoë-kayak Canoë Kayak Club Angers 1 880.00€ 880.00 € Commission Voltige Centre de perfectionnement de voltige 455,00 € 455,00 € Saisie 1 aérienne Aérienne Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments Précédent Suivant Récapitulatif ~ Discipline Toutes Avancement Nombre de demandes 2 Montant attribué 650.00€ Enveloppe 10 000,00 €

Le bouton « Actualiser licenciés & cadres » permet de rafraîchir toutes les demandes et d'afficher un commentaire dans la demande de subvention qui indique le nombre de licenciés du club (subvention

fonctionnement) et le nombre de cadres (subvention cadres techniques).

	Nom complet	Formation	Diplôme	Organisme	Coût		
	Mme Justine CLAUSS	Arbitre régional	Juge arbitre régional	а		455,00 €	C 🕯
Le club compte 42 licenciés et 2 cadre(s) technique(s).							
	Le coût total des formations est de 455,00 € .						
	La prise en charge maximum est de 455,00	€.					

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul des montants N proposés par la commission. Le montant de l'enveloppe s'affiche en dessous pour visualiser l'écart et les arbitrages nécessaires. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



Demande de subvention « Encadrement salarié »

Cette subvention est destinée à aider les clubs qui ont des salariés. Seuls sont pris en compte les salariés sportifs ou techniques. Sont exclus les salariés administratifs ou non-sportifs.

Demande de subvention – Encadrement salarié 2021

Délégué : Mme Car	ole DUPONT 🔤 omså	ngers@wanadoo.fr 🛛 📞					
Informations du clu	b						
Nom club Fédération 1 Référent	CLUB ANGERS HO FF hockey	0CKEY 100 fr 🔍 0241433085		Discipline	Hockey sur gazon		
Liste des salariés							
Ajouter Rechercher : Nom complet	Emploi 💵 Nb he	ures annuelles 11	Type de contra	t 11 Groupe CCNS	Aides perçues	Afficher 10	✓ éléments
M. Julien TASSE	Educateur	820 h	CDI	3		sportif	e 1
Mme Brigitte CRAYON	Secrétaire	1200 h	CDI	4		non sportif	C 💼
Affichage de l'élément 1 à 2	sur 2 éléments					Précédent	1 Suivant

La subvention « Encadrement des salariés » permet au club de renseigner tous ses salariés (emplois sportifs et emplois non-sportifs).

In cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le salarié.



Encadrement salarié 2021

Ajouter une personne	
Civilite	
	~
* Prénom	
* Nom	
* Emploi	
Emploi non sportif	
* Heures annuelles	
* Contrat	
CDI	~
Groupe CCN8	
Convention Collective Nationale du Sport	
Alde pergues	
	¢
Pièces justificatives	
Sélect. fichiers Aucun fichier choisi Enregistrer document	
	Enregistrer Annuler -

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points. Cette aide est versée pour les contrats dont la durée cumulée est :

- minimum 400 h et plafonnée à 1 500 h, si le club a moins de 200 licenciés ;
- minimum 400 h et plafonnée à 3 000 h, si le club a plus de 200 licenciés.

Calcul du nombre de points par club

Chaque heure compte pour un point.

Pour chaque contrat de travail pris en compte, on cumule le nombre d'heures correspondantes.

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.



Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les salariés saisis par les clubs, verifier le nombre d'heures, etc.

Les 3 derniers bulletins de salaire de chaque salarié sportif (ou technique) doivent être joints.

Il s'agit de données sensibles. La règle de confidentialité est à appliquer.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Encadrement salarié, les calculs de points sont automatiques en fonction des critères définis sur le nombre d'heures prises en compte.

Tableau de bord – Encadrement salarié

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de salariés
- Le nombre d'heures retenues dans les calculs
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Encadrement salarié 2015

Saison 2015 ~						
Rechercher :					Afficher 10 ~	éléments
Discipline 🖺 Club		🕼 Nb salariés 🕼	Nb heures retenues $\downarrow\uparrow$	Statut 🕼 Monta	int N 🔰 Montant N-1	11
Vol à voile / Planeur Associati	ion Sportive de Vol à Voile d'Angers	2	1320	Commission 4	680,85€	7
Voltige aérienne Centre d	e perfectionnement de voltige Aérien	ne 1	1500	Commission 5	319,15€	Ø
Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2	2 éléments				Précédent 1	Suivant
E Calculer						
Récapitulatif						
Di	scipline Toutes			~		
Avan	cement	2				
Nombre de de	mandes 2					
Montant	attribué 10 000,00 €					

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



15. Demande de subvention « Champion »

Cette subvention est destinée à valoriser les performances sportives individuelles ou en équipe des clubs.

Demande de subvention – Champion 2015

Délégué : M. Jean-Pierre NAULEAU ≤jpn49000@gmail.com					
Informations du club					
Nom club	Canoë Kayak Club Angers	Discipline	Canoë-kayak		
Fédération 1	FF canoë-kayak				
Référent	M. Jean-Pierre NAULEAU Sjpn49000@gmail.com				

Liste des champions

📀 Ajouter 🗸							
Indiv. / Équipe	Nom	Date	Épreuve	Titre	Classement	N° licence	
Individuel	Titouan LE MEIGNEN	5 avr. 2015	France de Fond	Champion de France (OR uniquement)	1	240762	ර් රේ එය ම
Individuel	Julien DELAPORTE	5 avr. 2015	France de Fond	Champion de France (OR uniquement)	1	267277	C C 4

Pièces justificatives

• 115 CHAMPION OK.doc 🗎

Récapitulatif

	Individuel	Équipe	
Nombre de champion de France (OR uniquement)		7	2
Participations au championnat d'Europe			
Participations au championnat de monde ou JO			
Participations à une compétition internationale		2	
Nb de champions pris en compte		4	2

La subvention « Champion » permet au club de renseigner tous ses athlètes ou équipes.

In cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le champion.



Champion 2015 - Individuel

Ajouter une participa	tion		
* Prénom			
* Nom			
* N° licence			
* Date			
* Épreuve			
* Titre	Champion de France (OR uniquement)		~
* Classement			
Justificatif	Parcourir Aucun fichier sélectionné.		
	Enregistrer document		
	_		
	E	nregistrer	Annuler 🔺

Ci-dessous l'écran pour les champions par équipe.

Champion 2015 - Équipe

Ajouter une participation

* Équipe		
* Date		
* Épreuve		
* Titre	Champion de France (OR uniquement)	~
		_
* Classement		
Justificatif	Parcourir Aucun fichier sélectionné.	
	Enregistrer document	

Enregistrer Annuler 🔺



Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention forfaitaire. Cette subvention est versée pour les résultats ou participations suivantes :

- Titre de champion de France (Or uniquement) ;
- Participation à un championnat Européen
- Participation au championnat du monde ou aux jeux olympiques

Chaque participation ou titre de champion de France devra être justifiée.

Montant de la **prime pour un athlète : 230 €**

Montant de la **prime pour une équipe : 762 €**

<u>Remarques :</u> Il n'y a pas de cumul de prime pour les athlètes multiples champions.

La prime attribuée peut être inférieure à ce montant si les résultats de l'ensemble des clubs sont supérieurs à l'enveloppe. Un coefficient de pondération est alors appliqué.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les salariés saisis par les clubs, vérifier les justificatifs, etc.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Meilleur niveau, les calculs sont automatiques en fonction des montant des primes.

Tableau de bord – Encadrement salarié

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de champion individuel
- Le nombre de champion par équipe
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »



Saison 2015 ~ Rechercher :				Afficher 10 🗸 é	léments
Discipline 🎚 Club	Nb champi individuel	ion Nb champion Iî équipe	n N N StatutN	ontant Montant	lt
Athlétisme ANGERS ATHLETIC CL	UB	2	1 Commission	1 222,00 €	ľ
Voltige Centre de perfectionne aérienne Aérienne	ment de voltige	1	1 Commission	992,00 €	ľ
Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments				Précédent 1 St	uivant
I Calculer ☐					
Récapitulatif					
Discipline	Toutes		~		
Avancement		2			
Nombre de demandes	2				
Montant attribué	2 214,00 €				

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul « Montant N » toutes demandes confondues. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

Tableau de bord - Champion 2015



16. Demande de subvention « Accession meilleur niveau »

Cette subvention est destinée à aider les clubs qui concourrent au meilleur niveau de leur discipline.

Demande de subvention – Accession meilleur niveau 2015

<u>Délégué</u>	M. Jean-F	Pierre NAULEAU	≱jpn49000@gmail.cor	m 🕻 0660595036						
Information	ons du clu	b								
	Nom club	Canoë Kayak Clul	o Angers			Discipline	Canoë-kayak			
F	édération 1	FF canoë-kayak								
	Référent	M. Jean-Pierre NA	ULEAU Jpn49000@	gmail.com	0595036					
	niveau									
Rechercher :								Afficher	10	 ✓ éléments
Sport 1	Date 🏨	Niveau 👫	Championnat	11 Épreuve	11 Lieu	11	Distance 🕼	Participants \downarrow 🏌	Nuits	lt
Individuel	11/10/2014	Club N1	France de Maratho	on	Route de Bre	st, Quimper	313 km	1	2	6
Individuel	26/09/2014	N2 / Vétéran N1	France de Maratho	on	Bordeaux		398 km	1	1	6
Affichage de	l'élément 1 à 2	sur 2 éléments						Précéd	ent 1	Suivant

La subvention « Accession meilleur niveau » se déroule en plusieurs étapes. Il faut commencer par ajouter des compétitions (individuelles ou par équipes), puis ajouter des participations.

Le tableau ci-dessus présente toutes les compétitions du club. Une barre de recherche permet de filtrer les compétitions.

Pour chaque compétition, le tableau affiche les informations suivantes :

- Sport : individuel ou collectif
- Date de début de la compétition
- Niveau
- Nom du championnat
- Epreuve
- Lieu
- La distance par rapport à Angers (max 1000km aller)
- Le nombre de participants
- Le nombre de nuités à prendre en compte



<u>Remarque :</u> En passant le curseur de la souris sur le lieu, une infobulle affiche le lieu qui a été retourné par Google Maps. La distance affichée correspond à la distance Aller.

reuve	11	Lieu	11	Distance	11	Participants
		Route de Brest, Quimpe	r	313	3 km	1
		Bordeau Route de Brest, Q	uimpe	er, France 398	3 km	1

Ajouter une compétition de sport individuel



La subvention « Accession meilleur niveau » permet au club d'ajouter des compétitions de sports individuels ou collectifs. En cliquant sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport individuel », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau 2015 - Sport individuel

Ajouter une compétition

* Niveau	Interrégional	~
* Nom	Nom du championnat	
* Début	Date officielle de début de compétition	
* Fin	Date officielle de fin de compétition	
* Lieu	Code postal, ville	



Tous les champs sont obligatoires.



Le **niveau** de la compétition est à sélectionner dans la liste ci-dessous. Pour les niveaux « N1 » et « N2 / Vétéran N1 », il y a plus d'informations à renseigner pour les participations.

' Niveau	
Interrégional	~
Interrégional	
Régional	П
Coupe de France	
National	
N1 / Championnat de France	
N2 / Vétéran N1	
N3	
N4	
Interclub	
Interclub N1	
Interclub N2	
Interclub régional	

Les dates de début et de fin de la compétition sont utilisées pour déterminer le nombre de nuitées maximum qui peuvent être indemnisées pour les championnats nationaux N1 et N2.

Le lieu permet de calculer la distance par rapport à Angers. Seules les compétitions qui se déroulent à plus de 200 kms d'Angers permettent éventuellement d'être indemnisées pour l'hébergement.

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

2. Valider en cliquant sur le bouton « Suivant »

Le formulaire ci-dessous s'affiche avec une partie pour saisir les participations, l'hébergement et les pièces justificatives.

Accession meilleur niveau 2021 - Sport individuel

Modifier une compétition	
* Niveau	
N2 / Vétéran N1	~
* Compétition	
France de Marathon	
* Début	
23/04/2021	
* Fin	
24/04/2021	
bordeaux	Lieu



Participati	ons						
• Ajouter Rechercher :							Afficher 10 🗸 éléments
Sélection	Ļ≟	Nom complet	↓↑ N° licence	1 Catégorie	.↓† Épreuve	↓↑ Indiv. / Équipe	.↓† Résultat .↓†
		Anthony PRISE	010101	< 18 ans		1	C 4 🛍
		Margot CAHIER	020202	≥ 18 ans		1	C 4 🛍
Affichage de l'é	lément	t 1 à 2 sur 2 éléments					Précédent 1 Suivant
Supprimer le	s partic	cipations sélectionnées	Supprimer toutes	les participations			
Hébergem	ent						
		Afficher les	modalités				
Nuits							
Nombre de n	uitées	à prendre en compte					
Pièces jus	tifica	atives					

Enregistrer document

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

3. Ajouter des participations

Cliquez sur « Ajouter » pour saisir une participation. Pour toutes les compétitions hors national (niveau différent de « N1 » et « N2 / Vétéran N1 »), l'écran suivant est affiché. Tous les champs sont obligatoires.

Accession meilleur niveau 2015 - Club N1

Ajouter une	participation	individuelle
-------------	---------------	--------------

* Nom complet	
* N° licence	
* Catégorie	
Gategorie	
* Épreuve	

Pour les compétitions nationales (niveau « N1 » et « N2 / Vétéran N1 »), l'écran suivant est affiché.



Accession meilleur niveau 2015 – N2 / Vétéran N1

Ajouter une participation individuelle

* Nom complet		
* N° licence		
* Catégorie		,
* Épreuve		
* Équipe	Individuel	,
Résultat		,

Dans le cadre d'épreuves de masse, seuls seront pris en charge les sportifs figurants dans le premier tier des arrivants (33 %).

Exemple

- Dans une course à pied avec 200 participants dont 195 coureurs terminent la course, si un athlète arrive 5ème, il faut sélectionner 4 à 8ème dans le résultat et il bénéficiera d'une prime sur résultat.
- Dans une course à pied avec 350 participants dont 300 coureurs terminent la course, si un athlète arrive dans les 100 premiers, il faut sélectionner 33 % et il bénéficiera d'une prime de participation.

4. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est saisissable que si la compétition a lieu à plus de 200 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

Le nombre de participants est déterminé par rapport au numéro de licence.

▶ Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

5. Ajouter vos justificatifs

Pour valider la compétition, le club doit joindre un **justificatif officiel** de la compétition ou des résultats, mentionnant la date, le lieu et les noms des compétiteurs ou de l'équipe. Il doit également joindre un justificatif pour l'hébergement.

Lorsqu'il manque les justificatifs pour une compétition, elle est surlignée en rouge dans la liste récapitulative.

6. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.



Ajouter une compétition de sport collectif

 Ajouter
une compétition de sport individuel
une compétition de sport collectif

Cliquez sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport collectif », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau 2015 - Sport collectif

Nuits	Afficher les modalités Nombre de nuitées à prendre en compte	×.
Hébergement		
* Joueurs	1	~
* Lieu	Code postal, ville	
* Fin	Date officielle de fin de compétition	
* Début	Date officielle de début de compétition	
Catégorie		
Épreuve		
* Nom	Nom du championnat	
Niveau	Interregional	~

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

▲ Saison échue !

2. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est pris en compte que si la compétition a lieu à plus de 200 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

▶ Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.



3. Ajouter vos justificatifs

Pour valider votre compétition, vous devez joindre un **justificatif officiel** de la compétition ou des résultats, mentionnant la date, le lieu et les noms des compétiteurs ou de l'équipe. Il doit également joindre un justificatif pour l'hébergement.

Lorsqu'il manque les justificatifs pour une compétition, elle est surlignée en rouge dans la liste récapitulative.

4. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

> Compétition de sport individuel au niveau National

Dans le calcul de points, on valorise les déplacements (indemnités kilométriques), l'hébergement, la participation et le résultat obtenu.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

Un supplément pour le transport de gros matériel est accordé sur la base de 0,155 point / km pour les disciplines suivantes : l'aviation, l'aviron, le canoë, l'équitation, le motocyclisme, la voile et le vol à voile.

Nombre de points liés à l'hébergement : 25 points par personnes

Nombre de points par participation :

Toutes les participations sont valorisées. Les points de participation sont fractionnés en fonction du nombre de participants :

• S'il s'agit d'une participation individuelle, la prime de participation et / ou de résultat sera versée en intégralité



- S'il s'agit d'une participation en équipe de 2, seule 1/2 de la prime de participation et / ou de résultat sera versée.
- S'il s'agit d'une participation en équipe de 10, seule 1/10 de la prime de participation et / ou de résultat sera versée.

	N1	N2 et vétéran N1
Individuel	429,00	214,50
Equipe de 2	643,50	321,75
Equipe de 3	900,90	450,45
Equipe de 4 et 5	1115,40	557,70
Equipe de 6 et 7	1415,70	707,85
Equipe de 8 et plus	1544,40	772,20

• Pour les équipes de plus de 12 participants, la prime est plafonnée à 1/12.

Nombre de points liés aux résultats :

Tous les résultats sont valorisés mais seul le résultat qui rapporte le plus de points sera pris en compte. Les points de résultat sont fractionnés en fonction du nombre de participants, voir ci-dessus.

		N1	N2 et vétéran N1
	1 ^{er}	314,00	157,00
المعانية فاسما	2ème	204,10	102,05
Individuel	3ème	157,00	78,50
	4 à 8	78,50	39,25
	1 ^{er}	471,00	235,50
Equipo do 2	2ème	306,15	153,08
Equipe de 2	3ème	235,50	117,75
	4 à 8	117,75	58,88
	1 ^{er}	659,40	329,70
Equipe de 3	2ème	428,61	214,31
	3ème	329,70	164,85
	4 à 8	164,85	82,43
	1 ^{er}	879,20	439,60
Fauina da 1 at F	2ème	571,48	285,74
Equipe de 4 et 5	3ème	439,60	219,80
	4 à 8	219,80	110,12
	1 ^{er}	1 036,20	518,10
Fauina da Cat 7	2ème	673,53	336,77
Equipe de 6 et 7	3ème	518,10	259,05
	4 à 8	259,05	129,53
	1 ^{er}	1 099,00	549,50
Equipo do 9 ot plus	2ème	714,35	357,18
Equipe de 6 et plus	3ème	549,50	274,75
	4 à 8	274,75	137,38



> Compétition de sport individuel hors niveau National

Dans le calcul de points, on valorise uniquement les déplacements (indemnités kilométriques).

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

> Compétition de sport collectif

Dans le calcul de points, on valorise les déplacements (indemnités kilométriques) et éventuellement l'hébergement.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.



Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les competitions, les participants, vérifier qu'il n'y a pas de doublons, contrôler les justificatifs, le nombre de nuitées déclarées, etc.

Pour les compétitions de sport collectifs, vous pouvez choisir de ne pas prendre en compte l'indemnité kilométrique dans les calculs.

Accession meilleur niveau 2015 - Sport collectif

Modifier une compétition

* Niveau	Régional	~
* Nom	Coupe de l'Anjou	
Épreuve	Vol libre	
Catégorie	Senior	
* Début	07/05/2016	
* Fin	08/05/2016	
* Lieu	Quimper	
* Joueurs	3	~
Hébergement		
	Afficher les modalités	
Nuits	6	
Pièces justificatives		
● Devis n°1.pdf 🝵		
Parcourir Aucun fichier sé	electionné.	
Enregistrer document		
Prise en compte dans	s les calculs	
Indemnité kilo	ométrique Oui ONon	
	Enreg	istrer Annuler 🔺



Pour les competitions de sports individuels, vous pouvez choisir de ne pas prendre en compte : la prime de participation, la prime de résultat, l'indemnité kilométrique dans les calculs.

Accession meilleur niveau 2015 - N1

Modifier une participation individuelle

* Nom complet Anthony Charuel	
* N° licence 455632	
* Catégorie ≥ 18 ans	×
* Épreuve 2,5 km	
* Équipe Individuel	×
Résultat 3ème	×

Dans le cadre d'épreuves de masse, seuls seront pris en charge les sportifs figurants dans le premier tier des arrivants (33 %).

Exemple :

- Dans une course à pied avec 200 participants dont 195 coureurs terminent la course, si un athlète arrive 5ème, il faut sélectionner 4 à 8ème dans le résultat et il bénéficiera d'une prime sur résultat.
- Dans une course à pied avec 350 participants dont 300 coureurs terminent la course, si un athlète arrive dans les 100 premiers, il faut sélectionner 33 % et il bénéficiera d'une prime de participation.

Prise en compte dans les calculs

Prime de participation	Oui O Non	Participation	125 points	
Prime de résultat	Oui O Non			
Indemnité kilométrique	Oui O Non			
				Enregistrer Annuler

Profil Commission

En tant que membre de la commission Meilleur niveau, les calculs sont automatiques en fonction des critères définis dans le paramétrage de la subvention.

Tableau de bord – Accession meilleur niveau

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de compétitions individuelles
- Le nombre de compétitions par équipe
- Le nombre total de participants qui correspond au nombre de participants différents aux compétitions individuelles (en fonction du numéro de licence) auquels on ajoute les participants des compétitions de sports collectifs



- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »
- Le montant atribué il y a 2 ans « Montant N-2 »

Tableau de bord – Accession meilleur niveau 2015

Saison 2015 ~						
Rechercher : voltige						Afficher 10 v éléments
Discipline 🖺 Club	Nb 11 ind	compétition iv. 11	Nb compétition équipe	Nb participants 👫	Mo Statut 🎝 N	ntant Montant I N-1 I
Voltige aérienne Centre de perfec voltige Aérienne	tionnement de	1	1	7	Commission	4 697,43 € 🛛 🖉
Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 élér	nents (filtré de 2 élémer	nts au total)				Précédent 1 Suivant
E Calculer						
Récapitulatif						
Discip	ine Toutes				~	
Avancem	ent		2			
Nombre de deman	ies 2					
Montant attri	bué 8 500,00 €					

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul « Montant N » toutes demandes confondues. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



17. Demande de subvention « Fonctionnement scolaire »

Cette ligne de subvention a pour objectif de favoriser la pratique sportive dans les établissements scolaires. Cette subvention s'appuie sur le nombre de participants aux rencontres sportives et sur le lieu des rencontres.

OMS ANGERS	€ Mes demandes	Contact				9	Mon club -	🕩 Déconnexion		
Demande de subvention – Fonctionnement scolaire 2015										
Informations	du club									
No	m club Ecole USEP			Di	iscipline	USEP				
R	éférent Mme Séverine	CERCLIER Severine.cer	rclier@	gmail.com د 0640527768						
Liste des rer • Ajouter	ncontres sportives									
Date	Sport	Participants		Lieu		Déplacement	Points			
14/10/2015	FOOTBALL		39	ANGERS MONPLAISIR		Angers & district	15	6,00 🕼 💼		
18/11/2015	FUTSAL 1		8	ANGERS CHEVREUL		Angers & district	3	2,00 🕼 🗎		
18/11/2015	FUTSAL 2		27	ANGERS MONTAIGNE		Domicile	5	4,00 🗷 💼		

Dans la mesure du possible, il est demandé de fournir des justificatifs pour chaque rencontre.

Règles de calcul

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

- 1. Nombre de points par participant : 1
- 2. Nombre de points en fonction du lieu :
 - Domicile : 1 point
 - Angers et son district : 2 points
 - Maine-et-Loire : 5 points
 - Pays de la Loire : 9 points
- 3. Plancher minimum : 75 € par établissement



Calcul du nombre de point

Pour chaque rencontre : Nb participants x Nb points par lieu

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque établissement permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée et en tenant compte du plancher minimum.

Montant de la subvention

Chaque établissement se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les rencontres sportives saisies par les établissements.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Fonctionnement scolaire, les calculs de points sont automatiques en fonction du nombre de participants et du lieu de la rencontre.

Tableau de bord – Fonctionnement scolaire

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de rencontres réalisées par l'établissement
- Le nombre de participants cumulés
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »



Saison 2015 ~								
Rechercher :							Afficher 10	 éléments
Discipline 🖺 Club	b 👫	Nb rencontres	It Nb participants	11	Statut	🚹 Montant N 🛛 👫	Montant N-1	łt
UNSS ECO	DLE UNSS		24	503	Commission	9 200,00 €		ľ
USEP ECO	DLE USEP		1	20	Commission	800,00 €		Ø
Affichage de l'élément 1 à 2 s	sur 2 éléments						Précédent	1 Suivant
E Calculer								
Récapitulatif								
	Discipline	Toutes				~		
A	Avancement		2					
Nombre de	e demandes	2						
Mont	tant attribué	10 000,00 €						

Tableau de bord – Fonctionnement scolaire 2015

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



18. Demande de subvention « Accession meilleur niveau Scolaire »

Cette subvention est destinée à aider les établissements qui concourrent au meilleur niveau de leur discipline.

OMS ANGERS	€ Mes di	emandes	Contact						쓸 Me	on club +	Déconnexion
Demar	Demande de subvention – Accession meilleur niveau scolaire 2015										
<u>Délégué</u> :											
Information	s du club										
I	Nom club	Ecole USEP					Discipline	USEP			
	Référent	Mme Séverine	e CERCLIER	severine.cerclier	@gmail.com 【 🕻	0640527768					
Meilleur niv	eau										
Meilleur niv	reau										
Ajouter - Rechercher :	reau									Afficher 1) v éléments
Meilleur niv	reau Date 🖡	- Niveau	lî Champ	ionnat "1	Épreuve	.lt Lieu	1 Distance	.↓† F	Participants	Afficher 1	o v éléments s ↓t
Meilleur niv	reau Date 13/04/2016	Niveau	LT Champ Coupe	ionnat 11	Épreuve	Lt Lieu nantes	1 Distance	11 F 92 km	Participants 3	Afficher 1) ✓ éléments s ↓↑
Ajouter - Rechercher : Sport J1 Collectif Individuel	Date	Niveau N1 Régional	Lt Champ Coupe of Coupe of	ionnat II Je France Je l'Anjou	Épreuve Badminton	Lieu nantes Tours	Lt Distance	11 F 92 km 28 km	Participants 3 2	Afficher 1	o) v éléments s ↓↑

La subvention « Accession meilleur niveau scolaire » se déroule en plusieurs étapes. Il faut commencer par ajouter des compétitions (individuelles ou par équipes), puis ajouter des participations.

Le tableau ci-dessus présente toutes les compétitions du club. Une barre de recherche permet de filtrer les compétitions.

Pour chaque compétition, le tableau affiche les informations suivantes :

- Sport : individuel ou collectif
- Date de début de la compétition
- Niveau
- Nom du championnat
- Epreuve



- Lieu
- La distance par rapport à Angers
- Le nombre de participants
- Le nombre de nuités à prendre en compte

<u>Remarque</u> : En passant le curseur de la souris sur le lieu, une infobulle affiche le lieu qui a été retourné par Google Maps. La distance affichée correspond à la distance Aller.

 reuve
 It
 Lieu
 It
 Distance
 It
 Participants

 Route de Brest, Quimper
 313 km
 1

 Bordeau
 Route de Brest, Quimper, France
 398 km
 1

Ajouter une compétition de sport individuel

 Ajouter -
une compétition de sport individuel
une compétition de sport collectif

La subvention « Accession meilleur niveau » permet au club d'ajouter des compétitions de sports individuels ou collectifs. En cliquant sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport individuel », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau scolaire 2015 – Sport individuel

 Ajouter une compétition

 * Niveau
 Interrégional

 * Nom
 Nom du championnat

 * Début
 Date officielle de début de compétition

 * Fin
 Date officielle de fin de compétition

 * Lieu
 Code postal, ville...



Tous les champs sont obligatoires.



Le niveau de la compétition est à sélectionner entre « Inter-académiques » et « Championnat de France ».

Les dates de début et de fin de la compétition sont utilisées pour déterminer le nombre de nuitées maximum qui peuvent être indemnisées. A noter que seules les compétitions qui se déroulent à plus de 80 kms d'Angers permettent éventuellement d'être indemnisées pour l'hébergement.

▶ Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Le lieu permet de calculer la distance par rapport à Angers et l'indemnité kilométrique correspondante. Le système s'appuie sur la distance la plus courte retournée par Google Maps.

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

2. Valider en cliquant sur le bouton « Suivant »

Le formulaire ci-dessous s'affiche avec une partie pour saisir les participations, l'hébergement et les pièces justificatives.

Accession meilleur niveau scolaire 2015 - Sport individuel

Modifier une compétition \sim * Niveau Inter-académique * Nom Championnat de France * Début 12/05/2016 * Fin 13/05/2016 * Lieu Marseille Participations Ajouter Rechercher Afficher 10 ✓ éléments Nom complet L Catégorie If Épreuve It Résultat Aucune donnée disponible dans le tableau Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments Précédent Suivant Hébergement Afficher les modalités -Nuits Nombre de nuitées à prendre en compte



Pièces justificatives	
Parcourir Aucun fichier sélectionné.	
Enregistrer document	

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

3. Ajouter des participations

Cliquez sur « Ajouter » pour saisir une participation. L'écran suivant s'affiche, tous les champs sont obligatoires.

Accession meilleur niveau scolaire 2015 - Coupe de France

Ajouter une participation individuelle

* Nom complet	
* Catégorie	< 18 ans
* Épreuve	
* Résultat	

4. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est saisissable que si la compétition a lieu à plus de 80 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

Le nombre de participants est déterminé à partir de la liste des participants.

▶ Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

Annuler 4



5. Ajouter des justificatifs

Pour valider la compétition, l'établissement doit joindre un justificatif officiel de la compétition, des participants, éventuellement des résultats, et de l'hébergement.

6. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

Ajouter une compétition de sport collectif

Meilleur niveau

une compétition de sport individuel une compétition de sport collectif

🕀 Ajouter 🗸

Cliquez sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport collectif », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau scolaire 2015 - Sport collectif

Ajouter une compéti	tion	
* Niveau	Inter-académique	~
* Nom	Nom du championnat	
Épreuve		
Catégorie		
* Début	Date officielle de début de compétition	
* Fin	Date officielle de fin de compétition	
* Lieu	Code postal, ville	
* Joueurs	1	~
Hébergement		
	Afficher les modalités	
Nuits	Nombre de nuitées à prendre en compte	A



Enregistrer Annuler -

Pièces justificatives
Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
Enregistrer document

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

2. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est pris en compte que si la compétition a lieu à plus de 80 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

▶ Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

3. Ajouter des justificatifs

Pour valider la compétition, l'établissement doit joindre un justificatif officiel de la compétition, des participants, éventuellement des résultats, et de l'hébergement.

4. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.



Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

Calcul du nombre de point

Toutes les participations sont valorisées.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus : 0,1 point / km

Nombre de points liés à l'hébergement : 5 points par personnes

Nombre de points par participation : 6 points

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque établissement permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

Montant de la subvention

Chaque établissement se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les compétitions, les participants, vérifier qu'il n'y a pas de doublons, contrôler les justificatifs, etc.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Accession meilleur niveau scolaire, les calculs de points sont automatiques en fonction des critères sur l'indemnité kilométrique, l'hébergement et le nombre de participants.

Tableau de bord – Accession meilleur niveau scolaire

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de rencontres réalisées par l'établissement
- Le nombre de participants cumulés
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »



Saison 2015 ~]								
Rechercher :								Afficher 10	 ✓ éléments
Discipline 🎩 Éta	ablissement	It Nb compétition	1 Nb participants	11	Statut	1 Monta	nt N 🛛 👫	Montant N-1	11
FSCF EC	OLE Rodolphe		2	25	Commission		1 563,54 €		Ø
USEP EC	COLE USEP		2	9	Commission		3 436,46 €		ľ
Affichage de l'élément 1 à	a 2 sur 2 éléments							Précédent	1 Suivant
E Calculer									
Récapitulatif									
	Discipline	Toutes				~			
	Avancement		2						
Nombre	de demandes	2							
Mo	ontant attribué	5 000,00 €							

Tableau de bord – Accession meilleur niveau scolaire 2015

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.



Ce présent document est la propriété de l'OMS, il ne peut être reproduit ou transmis sans l'accord préalable et écrit de l'OMS et son contenu ne peut être divulgué.

Fin du document